

PAR COURRIEL

Québec, le 9 juin 2025



N/Réf. : 91639

Objet : Votre demande d'accès aux documents



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 mai dernier, laquelle est ainsi libellée :

« [...] Je souhaite obtenir, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 20 mai 2025, la liste des contrats octroyés par le Secrétariat du Conseil du trésor à des firmes de conseil suivantes (ou à d'autres firmes similaires) :

- McKinsey & Company
- Deloitte
- PricewaterhouseCoopers (PwC)
- KPMG
- Accenture
- Et toute autre firme de conseil en gestion, stratégie, transformation numérique, organisation ou optimisation.

Pour chaque contrat, je souhaite obtenir les informations suivantes :

- le nom de la firme contractante ;
- la date d'octroi du contrat ;
- le montant versé ou prévu ;
- l'objet du contrat ;
- les livrables remis (ou une copie, le cas échéant).

Cette demande concerne tant les contrats à forfait que les ententes de services professionnels, incluant les appels d'offres, les contrats de gré à gré et les commandes sous contrats-cadres. »

... 2

Après vérification, vous trouverez ci-joint le document détenu par le Secrétariat du Conseil du trésor et visé par votre demande. Cependant, certains éléments contenus dans ce document ne peuvent vous être communiqués, et ce, en vertu des dispositions de l'article 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès ». En effet, ces contrats sont protégés en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1), car leur divulgation pourrait en compromettre la nature et nuire à leur réalisation.

De plus, la liste des livrables remis dans le cadre de chacun de ces contrats ne peuvent vous être transmis, et ce, en vertu des dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'accès.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi que le libellé des articles précités.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Maxime Perreault
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j.

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS À DES FIRMES CONSEIL DU 1ER JANVIER 2018 AU 20 MAI 2025

Prestataire de services	Description du mandat	Montant du contrat	Date de signature du contrat
Normandin Beaudry, actuaire conseil inc.	Comparer la rémunération globale de différents groupes d'employés, une analyse est effectuée afin de déterminer ceux d'entre eux à inclure dans la rémunération globale	20 100,00 \$	2018-09-24
Normandin Beaudry, actuaire conseil inc.	Mise à jour technologique du système d'évaluation actuarielle	59 985,00 \$	2019-02-25
Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.	Travaux d'analyse sur les groupes d'approvisionnement	88 000,00 \$	2019-03-13
PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Services conseils - planification stratégique	24 500,00 \$	2019-03-18
PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Analyse des rapports annuels de gestion (RAG)	10 000,00 \$	2019-03-19
Mallette s.e.n.c.r.l.	Services-conseils pour l'optimisation dans le domaine des contrats	83 850,00 \$	2019-05-15
Analyse préliminaire de la mise en oeuvre d'une solution de collaboration en infonuagique	Alithya Services-conseils inc.	34 188,00 \$	2019-08-09
PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Services-conseils en matière de déclaration de services aux citoyens	45 000,00 \$	2019-08-20
Normandin Beaudry, actuaire conseil inc.	Mise en place d'une nouvelle structure de rémunération	35 000,00 \$	2020-10-20
KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	Étude sur les projets d'infrastructure publique (délais de planification)	93 000,00 \$	2020-07-29
Tact Intelligence-conseil inc.	Préparation et suivi du plan de communication dans le cadre de la transformation du processus de dotation des emplois	72 500,00 \$	2021-05-06
KPMG S.E.N.C.R.L.	Réalisation d'une analyse sur les modèles d'affaires de location à long terme par rapport à la propriété d'immeubles	65 000,00 \$	2021-06-14
Deloitte S.E.N.R.L./S.R.L	Services-conseils - Analyse de projets d'infrastructure	90 000,00 \$	2021-08-02
KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L.	Analyse de l'apport de l'intelligence artificielle pour certains processus administratifs	75 276,00 \$	2023-09-28
Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec (AEÉCQ)	Services d'analyse-conseil d'une formule d'adjudication qualité-prix	23 800,00 \$	2023-05-29
Les services conseils ABna inc	Services de gestion de projets en technologies de l'information	468 237,00 \$	2023-05-30
Les Services Conseils Systematix inc.	Gestion de projets pour l'amélioration des composantes d'infrastructures et des outils bureautiques	428 505,00 \$	2023-06-02
Drouin Consultants inc.	Services-conseils en réalisation de projet intégré dans le domaine de la construction	57 000,00 \$	2023-11-16
Kyrios Services-Conseils inc.	Parachèvement des travaux relatifs à la refonte de l'application GLPI	50 175,00 \$	2024-01-17
Raymond Chabot Grand Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.	Solution infonuagique spécialisée en gestion d'audit	741 713,40 \$	2024-10-15

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS À DES FIRMES CONSEIL DU 1ER JANVIER 2018 AU 20 MAI 2025

Prestataire de services	Description du mandat	Montant du contrat	Date de signature du contrat
Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)	Services-conseils en matière d'embauche et de maintien en emploi des personnes handicapées	94 000,00 \$	2024-06-10
Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Mise en œuvre de solutions infonuagiques (Architecture d'entreprise)	635 000,00 \$	2025-02-27





**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

(L.R.Q., chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

Droit d'accès.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(L.R.Q., chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*

Secret industriel.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Renseignement financier, commercial, scientifique.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Organisme public aux fins industrielles ou commerciales.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art.137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : **1-888-528-7741**
Courrier électronique : cai.communications@cai.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours (art. 135).